

La loi Évin à 30 ans

Retour sur 30 années de lutte antitabac en France.

1. Lisez l'article. Répondez par vrai ou faux et justifiez avec une phrase de l'article.

1a- Avant 1970, il était possible de fumer au bureau.

Vrai Faux

Justification :

1b- Simone Veil a interdit la cigarette au travail.

Vrai Faux

Justification :

1c- Aujourd'hui, il est interdit de vendre des paquets avec une marque de cigarettes.

Vrai Faux

Justification :

2. Grammaire : la voix passive.

Les phrases suivantes sont de sens équivalent.

Pour chaque phrase :

- soulignez qui interdit (la personne),
- encadrez ce qui est interdit (la chose ou l'action interdite).

Simone Veil interdit les lois pour la publicité à la télévision. = Les lois pour la publicité à la télévision sont interdites par Simone Veil.

Claude Évin interdit de fumer dans les lieux publics. = Fumer dans les lieux publics est interdit par Claude Évin.

Le gouvernement interdit la cigarette dans les trains et les restaurants. = La cigarette est interdite dans les trains et les restaurants.

3. Expression orale.

Quelle est la situation dans votre pays ? Expliquez si le gouvernement lutte contre le tabagisme.

4. Expression écrite.

De la même manière que l'article ActuJour, écrivez un article pour présenter l'évolution de la lutte anti-tabac dans votre pays.

<https://actujour.fr/2021/01/10/la-loi-evin-a-30-ans-a2/>



© ActuJour 2021